



RÉGION WALLONNE

**DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

DIVISION DE LA NATURE ET DES FORETS

Direction d'Arlon – Cantonnement de Virton

COMMISSION DES CARRIERES Journée du 25 avril 2008

CONTRIBUTION AU RE-AMENAGEMENT DE CARRIERES ANCIENNES

B. Van Doren; attaché chef de cantonnement à Virton

Résumé d'une présentation Powerpoint

CONTEXTE

- La présentation se réfère à des actions menées par la DNF en faveur de la biodiversité; celles-ci sont menées de manière volontaire, non liées à des obligations légales imposées lors de la délivrance de permis d'exploiter.
- Il s'agit en l'occurrence de carrières anciennes, ne concernant ni exploitation industrielle ni grands groupes carriers;
- D'un point de vue géologique on se situe dans les assises secondaires des sables et grès de Florenville et de Virton;
- La présentation envisage une étude de cas sur la commune de Meix-devant-Virton
- Elle illustre le cheminement intellectuel menant d'une première expérience de ré-aménagement en réserve domaniale, à un projet plus vaste impliquant trois communes

L'EXPERIENCE DE LA RND DE LA CAWETTE

La carrière concernée se situe au Sud de Meix-devant-Virton, au lieu-dit "Cawette"; elle a été acquise par la Région dans le cadre d'une réserve domaniale destinée à protéger le marais de Meix. Elle est exposée à l'Ouest.

Il s'agit d'une carrière abandonnée depuis plus de 50 ans, ayant servi à l'origine à l'extraction de pierres pour la construction des maisons du village.

A l'acquisition elle était complètement boisée de peupliers et d'un recru d'Aulnes et de saules; elle ne présentait que très peu d'intérêt en matière de diversité biologique;

A la suite du travail de Mme A. Remacle sur l'intérêt des carrières en RW, des travaux de restauration ont été décidés en vue de re-dynamiser la faune et la flore thermophiles.

Un permis de déboisement et de modification du relief du sol a été demandé par le cantonnement de Virton.

Outre la coupe des arbres, il prévoyait:

- l'étrépage de la couche organique du sol en vue de retourner au sol minéral
- l'érection d'un merlon avec les terres organiques parallèlement à la route, en vue de minimiser les coûts (pas de transport et de mise en décharge) et d'isoler le site par rapport à la voirie;
- Le travail en deux phases afin d'éviter une destruction des espèces et permettre leur éventuelle migration d'un stade à l'autre;
- Le creusement de mares en pied de paroi, avec alimentation en eau de la nappe;
- L'installation d'un pré maigre en sommet de falaise sur une ancienne plantation d'Epicea.



RÉGION WALLONNE

Les travaux terminés on a assisté à une colonisation du site par une diversité fort intéressante, dont on citera notamment la Cicindèle hybride, le criquet à ailes bleues, la Cardamine des rochers, le Carex lepidocarpa, des eaux à Chara,

Les travaux de renaturation réalisés, il convenait encore d'assurer une gestion récurrent, dont les principaux objectifs sont:

- entretenir la diversité d'habitats, de la falaise à la pelouse sur sable, des mares au pré maigre en sommet de falaise,
- varier les micro-relief (trou d'eau, vieille souches, ...) et la granulométrie (de plages de sable aux pierriers de gros blocs gréseux,
- veiller à maintenir en permanence des zones de sol minéral (pour les insectes terricoles);
- lutter contre l'ombrage du site, par les genêts puis les ligneux;
- maintenir une flore basse (pelouse) en luttant contre l'enrichissement en matière organique;

A la Cawette, le choix a été fait d'une gestion par pâturage, ce qui sous-entend:

- le choix de l'espèce la mieux adaptée ... la chèvre en l'occurrence (agilité, préférence pour les ligneux, pression limitée sur les floraisons, ...)
- un investissement de départ assez conséquent en clôture (7 €/m);
- le choix de la race et du sexe; le problème avec les chèvres étant la dominance des races laitières, avec des problèmes de mammites; d'ou le choix d'un troupeau de jeunes chèvres femelles sans mâle.
- La détermination de la charge: on procède par tâtonnements sur base de la nourriture restant en fin de période de soudure (avril), soit aujourd'hui environ 4 chèvres/ha cadastral);

LE CAS DE LA CARRIERE GEOFFROY

Au départ de cette première expérience, s'est posé le cas beaucoup plus compliqué de la protection de la carrière Geoffroy, située à 500m de l'autre coté de la vallée, et dont la richesse biologique est soulignée unanimement par les scientifiques. Un inventaire de 2006 fait état de pas moins de 10 espèces protégées, 10 espèces sur la liste rouge, et 30 espèces considérées comme rares ou assez rares en Région Wallonne. La complication provient de ce que cette carrière d'un hectare et demi est située en zone d'habitat à caractère rural et propriété de deux intervenants: un agriculteur et un entrepreneur.

Le premier souhaitait lotir et vendre chères un maximum de places à bâtir, une première demande de permis ayant été refusée par la DGATLP et la commune, suite à des problèmes d'écoulement d'eaux lors d'orages violents.

Le second avait déjà eu l'occasion d'exploiter une partie de la carrière pour faire du concassé dans un cadre d'un premier permis visant à l'amélioration de la sécurité et de la salubrité des habitations de la rue de Virton, anciennement collées à la paroi. Il souhaitait si possible poursuivre la rentabilisation de son terrain d'autant qu'il avait un besoin important de concassé pour la mise en exploitation d'un centre de tri. Il avait donc introduit un second permis de modification du relief du sol qui avait été refusé suite à l'avis défavorable de riverains avançant l'intérêt biologique majeur du site.

Cerise sur la gâteau, les deux hommes était en conflit ouvert suite à l'exploitation antérieure.

Un atout majeur néanmoins: la commune de Meix qui malgré la faiblesse de ses moyens financiers souhaitait contribuer à la préservation de son patrimoine biologique, avec si possible l'aide de la Région.

Avec la commune une solution globale pour le site a donc été imaginée, un "deal" gagnant-gagnant qui permette à chacun de retrouver ses billes.

L'aménagement global prévoit la délivrance d'un permis de lotir la parcelle en bordure de voirie, et d'un permis de modifier le relief du sol en vue d'assurer l'absence d'écoulements érosifs menaçant les habitations et de maximiser l'intérêt biologique du site.

Le permis de lotir est conditionné comme suit: 6 lots maximum, d'une profondeur limitée à 40m, cession d'un accès pour la commune, érection d'un merlon de protection à l'arrière et hors des limites des lots, clôture de la limite des lots avec la carrière.

Le permis de modifier le relief est lié aux conditions suivantes: réalisation d'un profil en terrasses orientées plein Sud, de hauteur limitée dans un but de sécurité et avec une contre-pente anti-érosive, réalisation d'un merlon de protection des maisons existantes et d'un bassin de rétention des ruissellements, travaux étalés sur 3 ans au moins afin d'éviter la destruction des espèces, période de réalisation limitée à un mois par an pour limiter les nuisances à la population, entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre c'est à dire en période de mobilité des espèces.



RÉGION WALLONNE

En contrepartie l'entrepreneur était d'accord de céder le fond à la commune en vue de placer le site sous statut de réserve naturelle domaniale avec gestion par la DNF, L'acte de vente devant être signé rapidement et stipulant un retard dans la prise de jouissance pour permettre l'achèvement des travaux.

En agissant ainsi on privilégie la protection du site à terme, malgré une certaine destruction temporaire, en tablant sur la faculté de migration et de récupération des populations des espèces cibles

UNE CERTAINE GENERALISATION DE LA DEMARCHE

Cette tentative de concilier la conservation de la diversité des carrières et une exploitation locale et limitée de concassés a donné l'idée de répéter sur d'autres sites les possibilités de synergie.

La commune de Meix-devant-Virton est de fait partenaire avec les communes d'Etalle et de Tintigny d'un programme européen Leader+ s'appuyant notamment sur la protection du patrimoine naturel commun. Or les inventaires d'Annie Remacle montrent qu'il existe sur les trois communes une centaine de petites carrières anciennes généralement reboisées et localisées dans les bois communaux.

L'idée a donc germé d'organiser un programme de mises en lumière de ces carrières en faveur de la diversité biologique, travaux étalés dans le temps pour permettre une répartition équilibrée des différents stades de colonisation et en privilégiant aussi l'aspect de réseau

Ceci étant l'expérience montre que pour assurer une réelle dynamisation de ces habitats, des travaux de rafraîchissement des parois et pieds de falaise s'imposent, en plus du simple déboisement qui se révèle toujours très éphémère. L'attaque du sol minéral et de la paroi sont indispensables à une re-colonisation par la faune terricole et pour permettre un arrêt temporaire du retour à la forêt. Ce travail limité de la paroi peut sans doute intéresser quelques petits entrepreneurs locaux pour la réalisation de concassé.

Evidemment cela suppose que les travaux fassent l'objet d'un permis d'urbanisme préalable qui serait demandé soit par la DNF soit par la commune, afin de garantir que l'objectif principal est bien dirigé vers l'amélioration des qualités écologiques du site et non vers une extraction déguisée.

Une fiche projet a donc été rédigée dans ce sens lors de la récente demande de renouvellement du programme Leader +; Aujourd'hui on attend la décision de la Région quant à la sélection des différents projets Leader + présentés.

So, let's wait and see